Par Hayam El Hadi pour Magharebia Ã Alger

DÃ¨s Ã prÃ©sent, toute liste de candidats aux Ã©lections lÃ©gislatives, aux Ã©lections aux assemblÃ©es populaires de wilaya et aux Ã©lections aux assemblÃ©es populaires communales devra comporter un tiers de femmes. Le non-respect de cette rÃ¨gle entraÃ®nera le rejet de la liste.

Cette loi, adoptÃ©e par le conseil des ministres le 28 aoÃ»t, stipule Ã©galement que tout responsable Ã©lu qui n'achÃ¨vera pas son mandat sera remplacÃ© par un candidat du mÃªme sexe issu de la liste prÃ©sentÃ©e lors du scrutin original.

Pour inciter les partis politiques Ã donner de plus grandes chances aux femmes, l'Etat a promis une aide financiÃ¨re aux partis, fondÃ©e sur le nombre de femmes Ã©lues aux diffÃ©rentes assemblÃ©es.

Cette mesure a suscitÃ© de nombreuses rÃ©actions, dont certaines sont nÃ©gatives.

Le Parti des travailleurs fait parti de ceux qui mettent en doute le systÃ¨me des quotas. Selon la dÃ©putÃ©e Bousemaha Haouariya, "les listes des partis doivent comprendre le mÃªme nombre dâ€™hommes et de femmes".

"La compÃ©tence reste le premier critÃ¨re lors du choix des meilleurs reprÃ©sentants du peuple au niveau des assemblÃ©es Ã©lues, abstraction faite du sexe", a-t-elle dÃ©clarÃ© Ã l'ouverture de la session d'automne du parlement, le 4 septembre.

Mme Haouariya n'est pas la seule Ã formuler des critiques. Le secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral du Front national algÃ©rien (FNA) s'est Ã©galement dÃ©clarÃ© opposÃ© au systÃ¨me des quotas, le qualifiant "d'anticonstitutionnel". Moussa Touati a expliquÃ© que "la constitution

dans son article 31a ne parle pas du tout du systÃ¨me des quotas", une rÃ©fÃ©rence Ã la disposition constitutionnelle qui oblige l'Etat Ã promouvoir la place des femmes dans les instances Ã©lues.

"Cette loi ne servira qu'Ã faire pression sur les partis politiques", a-t-il ajoutÃ©. "Pourquoi le gouvernement ne se lâ€™applique-t-il pas ? Pourquoi nâ€™y a-t-il pas 16 femmes au sein du gouvernement ?"

Du cÃ´tÃ© des associations pour les droits des femmes, le texte est cependant accueilli plus favorablement.

Me Nadia Ait Zai, avocate et directrice du Centre dâ€™information et de documentation sur les droits de lâ€™enfant et de la femme, se dÃ©clare favorable Ã cette loi.

"Il faut donner une vision d'un assemblÃ©e populaire nationale reflÃ©tant la rÃ©alitÃ© de la sociÃ©tÃ© algÃ©rienne, composÃ©e de femmes et dâ€™hommes", a-t-elle dÃ©clarÃ©. "Nous ne pouvons continuer de fonctionner avec une assemblÃ©e composÃ©e majoritairement dâ€™hommes."